

**DISSOLUTION OFFICIELLE DE L'UNION INTERNATIONALE
GEODESIQUE ET CARTOGRAPHIQUE (UIGC)**

Référence : Lettre circulaire du BHI 22/1994 du 20 mai 1994.

Monsieur,

Comme indiqué dans la LC 22/1994, l'OHI avait fait une demande d'adhésion officielle à l'UIGC, le 30 mars 1993. A cette époque, l'UIGC comptait parmi ses membres, en plus de l'OHI, l'Association cartographique internationale (ACI), l'Association internationale de géodésie (AIG), la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), la SORSA (Spatially-Oriented Referencing Systems Association) et la Fédération Internationale des Géomètres (FIG).

Cependant, bien qu'étant à l'origine motivées par des ambitions et des projets nobles, on a constaté qu'au fil des ans les activités de l'UIGC ne recueillaient plus le soutien général nécessaire. En 1995, lors d'un atelier de l'UIGC organisé à Boulder (USA), une nouvelle vision avait été adoptée et de nouveaux objectifs fixés pour le futur, mais malheureusement très peu ont été atteints. En 1997, la SIPT décidait de se retirer de l'UIGC. En 1998, lors d'une réunion à Brighton (RU), on a tenté d'instaurer une plus grande flexibilité au sein de l'UIGC. Toutefois, en février 1999, la FIG a également fait part de son intention de se retirer de l'UIGC.

La seizième réunion annuelle du Comité directeur de l'UIGC a eu lieu à Ottawa (Canada), le 14 août 1999. L'Ingénieur en Chef Michel HUET (adjoint technique pour la cartographie au BHI) y représentait l'OHI, et toutes les autres organisations membres de l'UIGC y étaient également représentées. Au cours de la réunion, l'OHI a fait part de son intention de se retirer de l'UIGC, dans la mesure où la conclusion d'accords multilatéraux avec d'autres organisations par le biais de l'UIGC semblait n'être que peu bénéfique. L'OHI est favorable à la conclusion d'accords bilatéraux tel celui passé entre l'OHI et la FIG.

A l'issue de discussions, les participants ont voté à l'unanimité en faveur de **la dissolution officielle de l'UIGC** dans un cadre constitutionnel correct (voir statuts du 1er mars 1998).

Parallèlement à cela, il a été décidé d'établir un accord de coopération informel entre les anciennes organisations membres de l'UIGC¹, et de tenir des réunions annuelles. Celles-ci seront organisées par l'une des organisations qui sera responsable de l'ensemble des préparatifs pour l'année civile précédant une réunion, qui assurera la présidence et le secrétariat de la réunion, qui préparera l'ordre du jour, et se chargera de la distribution des minutes, etc. Ces nouvelles dispositions n'entraîneront aucun frais.

La SIPT a proposé de commencer en 2000 et de prévoir d'organiser la première réunion à Amsterdam (Pays-Bas), conjointement avec le Congrès de la SIPT, en juillet 2000. L'AIG a proposé d'organiser la deuxième réunion à Budapest (Hongrie), en 2001. Ces deux propositions ont été acceptées.

Le BHI tiendra les Etats membres de l'OHI informés de tout développement ultérieur.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président

¹ AIG, ACI, OHI, SIPT, SORSA, FIG